

Fiche d'inscription

Année scolaire d'inscription :

L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

RESPONSABLE LEGAL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal, ville :

tel :

mail :

☐ J'autorise mon enfant à participer au club nature à Chizé le mercredi de 14h15 à 17h15 (ou 9h15-12h15 sous réserve d'un minimum d'inscriptions)

☐ J'autorise mon enfant à être pris en photo lors des sorties et utilisé pour la communication de l'association

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club nature

Date et signature par le.a responsable légal.e :

TARIFICATION 95€



CLUB NATURE



TOUS LES MERCREDIS

Hors vacances scolaires

À CHIZÉ



DE 7 À 11 ANS

PROPOSÉ PAR L'APIEEE



ESPRIT FORESTIER

Construction de cabanes,
pistage d'animaux,
jeux de la forêt, découverte de
ses habitants,
orientation...



observation des petites bêtes
de la rivière et de la mare,
découverte des libellules,
jeux sensoriels...

AU FIL DE L'EAU

Pêche à l'épuisette,

Zoodysee, réserve biologique,
bord de mer, parc naturel,
marais salant, serpents,
chevreuils, oiseaux...

SORTIES NATURE



CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA NATURE



TOUS LES MERCREDIS

[hors vacances]

DE 14H15 À 17H15



RÈGLEMENT DU CLUB NATURE

L'inscription au club nature entraîne l'adhésion à l'APIEEE et à la fédération des CPN, ainsi qu'à une assurance individuelle de l'enfant pris en charge par l'association.

Un.e enfant est considéré.e comme inscrit.e au club nature dès que son inscription est validée par l'animateur.ice et le paiement reçu.

L'association ne fournit aucun équipement autre que le matériel spécifique aux activités. Il vous convient de procurer aux enfants un matériel adapté à l'extérieur : Chaussures, casquettes, bottes, tenue de rechange... L'association prend en charge les goûters, néanmoins votre enfant doit apporter sa gourde.

Des sorties seront organisées dans l'année, l'association pourra vous solliciter pour accompagner le groupe.

L'association se réserve le droit d'annuler une séance si l'animateur.ice et/ou aucun bénévole n'est disponible.

Nous nous engageons à prévenir le plus tôt possible d'une annulation de séance.

L'association ne peut être tenue responsable en cas de vol, perte ou dégradation de matériel appartenant à l'enfant. Par ailleurs, il convient aux enfants de respecter le matériel mis à leur disposition. En cas de détérioration délibérée, il conviendra aux parents d'en assumer la charge financière. En cas d'arrêt du club, aucun remboursement ne sera effectué.

Lors des séances, les enfants sont sous l'entière responsabilité des encadrant.es qui se portent garant.es de leur bien-être sans aucune discrimination de quelque forme que ce soit.



05.49.08.87.62



animation@apieee.org



28 rue de l'hôtel de ville, 79170 Chizé



CPN

Connaître & Protéger la Nature

La Fédération Comprendre et Protéger la Nature relie les différents clubs natures de France, et propose des concours et défis nature auxquels vos enfants auront le droit de participer.

La FCPN s'appuie sur des valeurs de partage, respect, solidarité, coopération, diversité, pratique de la démocratie et rigueur scientifique.

